

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 décembre 2018**

Etaients présents :

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-

MM : ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : MM. BENAZECH- PUECH.

Absente : Mme JOLY

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Budget Communal Décision Modificative n°2- Virement de crédits

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Récup.indus Taxes aménagement			10226/10	1 820
Dépôts et cautionnements reçus			165/16	600
Concessions, droits similaires			2051/20	600
Terrains nus			2111/21	22 000
Autre matériel et outillage			21568/21	5 300
Extension réseaux divers			2315-216	1 500
Privé : bâtiments et instal.	20422/204	1 500		
Autre matériel et outillage	21578/21	5 000		
Mobilier	2184/21	2 000		
Changement appareillage EP	2158-261	3 000		
Aménagement salle polyvalente	2313-267	20 320		

Service Eau -Instauration gratuité des 20 premiers mètres cube d'eau consommés

L'exploitation du service eau et assainissement étant jugée efficace au vu du niveau de performance atteint, Monsieur le Maire propose de restituer aux usagers une baisse significative du prix de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 voix contre (M. Puech), décide d'accorder aux usagers, à compter du prochain relevé, la gratuité des 20 premiers mètres cube d'eau consommés.

Cette mesure sera renouvelée automatiquement par tacite reconduction, mais pourra être revue éventuellement en cas de besoin sur décision du Conseil Municipal.

Instauration RIFSEEP pour cadre d'emplois agents de maîtrise

Suite à l'embauche d'un agent de maîtrise, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour ce nouveau cadre d'emplois et autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits votés.

Adhésion au service « RGPD » de l'Association des Maires du Tarn et nomination d'un délégué à la protection des données

Afin d'être en conformité avec le règlement européen dit « RGPD » qui impose la désignation d'un délégué à la protection des données et suite à la proposition de l'Association des Maires du Tarn pour mutualiser cette mission,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données »
- à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données
- à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- à prévoir les crédits au budget.

Acquisition terrain « Les Grèzes »

En vue de l'élargissement du carrefour entre la rue de la Guipalle (secteur des Grèzes) et la route de la Glène, Le Conseil Municipal accepte d'acquérir, auprès des Consorts MOLINIER, une partie du terrain cadastré section AD n°477 lieu-dit « Pioch de las Grèzes » moyennant le prix de 5 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

La superficie exacte sera déterminée après le passage d'un géomètre. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35